



Rupture conventionnelle ou licenciement économique

Par **Lolipop56**, le **23/09/2020 à 12:57**

Bonjour

En chômage partiel de puis mars..l'activité de mon entreprise (aeronautique) ne reprend pas selon mon employeur.

Au lieu du licenciement économique il me propose une rupture conventionnelle.

Selon lui c'est pareil pour moi.(j'étais en cdi depuis 4 ans).

Avec 2500 euro de prime de départ.

Je ne trouve pas cela juste et équitable pour moi.

Que me conseillez vous ?

Par **Lag0**, le **23/09/2020 à 13:18**

Bonjour,

Bien entendu, ce n'est pas du tout pareil !

La rupture conventionnelle n'a, de toute façon, pas vocation à remplacer un licenciement économique !!!

Par **Lolipop56**, le **23/09/2020 à 13:27**

Merci.

Il me dit que la boîte coule....que le licenciement économique c'est trop long.

Bref he ne sais pas si je dois refuser ou négocier une plus grosse prime (c'est une ptt entreprise)

Par **Lag0**, le **23/09/2020** à **15:34**

Le licenciement économique ouvre certains droits pour le salarié que n'apporte pas la rupture conventionnelle !!!

Par **Lolipop56**, le **23/09/2020** à **16:31**

Merci.

Je vais voir comment cela va évoluer si je refuse la rupture conventionnelle